

PREFECTURE de la SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des procédures publiques - ☎ : 02 32 76 53.86

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SAS METHA DES BOSQUETS à BOSC EDELINE
unité de méthanisation

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du **29 octobre 2019**, le dossier présenté par la SAS METHA DES BOSQUETS dont le siège social est 1500 le Quesne 76750 BOIS HEROULT est mis à disposition du public du **lundi 02 décembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus** (soit 4 semaines) concernant l'implantation et l'exploitation d'une unité de méthanisation située à BOSC-EDELINE, lieu-dit « Le Grand Chemin d'Hucleu ». Cette activité relève de la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

2781-1b : Enregistrement : Méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute
b) la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30t/j et inférieure à 100t/j
(projet : quantité de matières traitées : 67,1 t/j (24 505 t/an)

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairies de Bosc-Edeline, Bois Heroult, Rouvray-Catillon (*concernées par rayon d'affichage et le plan d'épandage*) ainsi que Beauvoir-en-Lyons, Bosc-Bordel, Buchy, Croisy-sur-Andelle, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-sur-Buchy, Fry, Forges-les-Eaux, Héronnelles, la Chapelle-Saint-Ouen, la Ferté-Saint-Samson, la Feuillie, la Haye, le Héron, Mathonville, Mauquenchy, Mésangueville, Montérolier, Morville-sur-Andelle, Nolléval, Pommereux, Rebets, Roncherolles-en-Bray, Saint-Aignan-sur-Ry, Sainte-Croix-sur-Buchy, Saint-Lucien, Saint-Martin-Osmonville, Saumont-la-Poterie, Sigy-en-Bray, Vieux-Manoir (*concernées par le plan d'épandage*).

Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de Bosc-Edeline. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr

en précisant "consultation du public – SAS METHA DES BOSQUETS à BOSC EDELINE ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.